



MÉMORIAL GRÔNE-LOYE / 07 août 2011

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(à remplir, signer et retourner les 2 feuillets à l'adresse mentionnée ci-dessus)

Délai d'inscription 08.07.2011

Nom : Prénom :
Adresse : NPA : Lieu :
Téléphone : E-mail :

Cocher ce qui convient !

- Série 2 Voitures de tourisme d'origine 1930-1975
- Série 3 Proto, Barquette 1950-1980
- Série 4 Formule 1-2-3-junior 1950-1979
- Série 5 Grand Prix 1930-1960
- Série 6 Supersport, Can Am 1971-1985
- Série 7 Groupe IS, Gr B, Gr F, Gr E
- Série 8 Moto de tourisme construite avant 1988 moto conforme à l'origine
- Série 9 Side-car de tourisme construit avant 1988
- Série 10 Moto de course construite avant 1988
- Série 11 Side-car de course construit avant 1988
- Autres Autos, sur approbation de la commission technique (photos et historique obligatoire)
- Autres Motos, sur approbation de la commission technique (photos et historique obligatoire)

Marque : Type :
Année de Construction : Cylindrée/CV : Moteur :

Historique de la voiture / moto :
.....
.....

Historique du pilote :
.....
.....

Conditions d'inscription : Voiture **CHF150.-**, Side Car **CHF180.-**, Moto **CHF130.-**, inclus 1 prix souvenir et 1 coupon repas pour le souper de gala (2 prix souvenirs et 2 coupons repas pour Side Car).

L'enregistrement de l'inscription prend effet dès réception de votre paiement adressé à la **Banque Raiffeisen de Sierre & Région**, 3979 Grône, **Mention** : Mémorial Grône-Loye, **Swift-Code** : RAIFCH22, **IBAN** : CH53 8059 8000 0228 0571 7

Si votre inscription ne peut pas être validée par la commission technique, le montant versé vous sera remboursé dans son intégralité.

Important ! à joindre au dossier 1 photo du véhicule et 1 photocopie de votre permis de conduire.

En cas de dossier incomplet, la demande ne sera pas prise en considération.



CONDITIONS GÉNÉRALES :

Par son engagement signé le participant accepte les conditions générales suivantes et déclare se conformer aux observations et exigences émises par les commissaires et la direction de la manifestation.

Le mémorial Grône-Loye est une démonstration organisée pour votre plaisir et celui du public. Le but est de faire revivre l'ambiance de Grône-Loye telle qu'elle était lors des éditions historiques de 1957 et 1958. Dans sa forme actuelle, il ne s'agit en aucun cas d'une course, mais d'une présentation de véhicules de compétition historiques d'exception. Les manches ne sont pas chronométrées. Le relief et la difficulté du parcours permettent de faire rouler les véhicules dans des conditions attractives pour tous.

Bien que la route soit fermée pendant les manches, la démonstration s'effectue sous les conditions de la LCR, (Loi sur la Circulation Routière).

Le participant est détenteur du permis de conduire valide pour la catégorie du véhicule inscrit et piloté pendant la durée de la manifestation. Les véhicules reconnus conformes lors du contrôle technique sont les seuls autorisés à rouler. Le pilote roule exclusivement avec le véhicule qu'il a inscrit et présenté au contrôle technique. Un échange de pilote après les vérifications administratives et techniques n'est pas autorisé.

Lors du contrôle technique si le véhicule n'est pas accepté le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

Chaque participant circule sous son entière responsabilité. Les éventuels accompagnants doivent être annoncés lors du contrôle technique. En cas de disponibilité dans un véhicule, l'organisateur se réserve le droit de proposer un accompagnant, en accord avec le pilote.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, aides et tiers, pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque conducteur est seul responsable de son ou de ses assurances.

Vol du véhicule ou d'équipement: l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de disparition de biens des participants.

Par sa participation, le pilote renonce aux demandes de prétentions pénales ou civiles vis-à-vis de l'organisateur, son personnel, aides ou bénévoles.

L'organisateur ne peut garantir aux pilotes de rouler. Il se réserve le droit d'annuler tout ou une partie des manches pour des raisons météo, de sécurité ou indépendantes de sa volonté. Aucun dédommagement ne sera versé par l'organisateur.

Obligatoire :

- Permis de conduire – Briefing
- Casque homologué (à présenter au contrôle technique)
- Combinaison de protection (pour voitures ouvertes, side car et motos)
- Contrôle administratif et technique + numéro de départ

Non obligatoire :

- Licence de course
- Papiers d'homologation

Le for juridique est à Sierre en langue française.

Pour approbation, lieu et date :

Signature : **Nom :**